



DECISION MUNICIPALE N° 10 /DM/CBM/SG DU 6 FEV 2026

PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES N° 003/ DCE/C-BOT-MAKAK/SG/STADL/2026 SUIVANT AUTORISATION DE GRE A GRE N° 00389-26 DU 14 JANVIER 2026 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, RÉGION DU CENTRE (LOT N° 02)
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK,

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;
Vu La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012, portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012, modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de régulation des Marchés Publics ;
Vu Le Décret N° 77/91 du 25 Mars 1997 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes et établissements communaux et ses modificatifs subséquents ;
Vu L'Arrêté N° 000002/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;
Vu La Circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 Avril 2022 Relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu La Circulaire n° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics,
Vu La Circulaire N° 0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu La Lettre Circulaire N° 0001879/LCMINFI du 31 Décembre 2025 Relative à l'Exécution, au suivi et contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2026 ;
Vu Dossier de consultation d'entreprises N° 003/ DCE/C-BOT-MAKAK/SG/STADL/2026 pour les travaux d'électrification rurale dans certaines localités de la Commune de Bot-Makak, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre (pour le lot N° 02) ;
Vu La lettre du MINMAP portant autorisation de gré à gré N° 00389-26/L/MINMAP/SG/DGMI/DMAI/ASH du 14 Janvier 2026 ;
Vu Le rapport d'analyse du Comité AD-HOC du 03 Février 2026 ;
Vu La proposition d'attribution N° 003/PA/CBM/C-AD-HOC/02-2026 du 03 Février 2026 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE

Article 1^{er} : Pour compter de la date de signature de la présente Décision Municipale, est attributaire de la Lettre Commande relative à la Demande de Cotation d'Entreprises N° 003/ DCE/C-BOT-MAKAK/SG/STADL/2026, l'entreprise ci-après :

Désignation du projet	Entreprise	Montant (TTC) FCFA	Financement	Délai d'exécution
Travaux d'électrification rurale dans certaines localités de la Commune de Bot-Makak, (lot N° 02 : Renforcement de la ligne électrique MT monophasé EKOANGOMBE SUD - HEGBA en poteaux bétons)	MARTEAU SERVICES SARL BP : 33 192 Yaoundé, Tél : 699 99 08 55	39 999 999	BIP-MINEE	Quatre (04) mois

Article 2 : L'entreprise attributaire ci-dessus est invitée à prendre rapidement attache avec le Service Technique de l'Aménagement et du Développement Local de la Commune de Bot-Makak pour la suite de la procédure.

Article 3 : La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- ARMP pour publication ;
- DD / MINMAP / NK ;
- DD / MINEE / NK ;
- SG / CBM ;
- Chef-STADL (Chef Service Marché) / CBM ;
- Entreprise ;
- Dossier / Affichage / Archives.

Bot-Makak le 6 FEV 2026
Le Maire,
Autorité Contractante,
Raken Nkomo Jean Pascal
Maîtrise en Sciences de Gestion et Comptabilité